<u>Pour citer cet article :</u>

Jovignot (Etienne), « L'observation en milieu ouvert. Présentation de l'expérience dijonaise », in *Sauvegarde de l'enfance*, N°1-2-3, 1958, pp.149-156.





ordonnée à bon escient, par des magistrats spécialisés ayant bénéficié d'une formation approfondie, d'esprit averti et ouvert, habiles aussi à donner leur plein sens aux institutions libérales et généreuses créées en faveur de l'enfance. Il est souhaitable aussi que l'équipe d'observation en milieu ouvert soit constituée par des techniciens hautement qualifiés et déjà expérimentés.

C'est à cette double condition qu'elle pourra porter tous ses fruits.

Encouragée d'ailleurs par les résultats obtenus, l'expérience lyonnaise va se développer encore. L'un de ses enseignements, c'est qu'elle a permis de dégager la valeur de son action éducative sur les parents eux-mêmes, pour une meilleure compréhension de leurs enfants. Son souhait, c'est d'engager une action psychothérapique plus étendue, en vue d'ébaucher la rééducation ultérieure psychoaffective dans les cas complexes et qu'elle est en mesure de préparer, par une psychothérapie de soutien, sous le contrôle régulier du médecin de l'équipe.

L'avenir dira si ce but est trop ambitieux.

PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE DIJONNAISE

par M. JOVIGNOT, directeur du centre d'observation «Les Cèdres» à Chenôve (Côte-d'Or)

L'observation en milieu ouvert fut créée à Dijon, en 1952, à l'instigation de M. Michard, par M. Paillot, alors juge des enfants. Ce fut M. Pierre Alloing, directeur du centre d'observation pour garçons, qui organisa le service dans son établissement, parallèlement à l'internat, la gestion relevant de l'A.R. S.E.A. de Bourgogne-Franche-Comté. En 1954, l'observation en milieu ouvert fut étendue aux filles, et une éducatrice fut engagée à cet effet.

De même qu'à Lyon l'expérience dijonnaise fut menée dès l'origine non par un observateur isolé, mais par une équipe cohérente, qui a bénéficié, en les adaptant, de l'organisation et des structures de l'internat : l'éducateur et l'éducatrice font partie intégrante du personnel du centre d'observation, les examens médicaux, psychiatriques et psychologiques sont assurés, chaque semaine, par les médecins et le psychologue de l'équipe du centre d'observation. Les enquêtes sociales sont effectuées par les assistantes sociales des tribunaux pour enfants de la région, qui ont l'habitude de travailler pour l'internat, et d'assister aux réunions de synthèse. C'est le directeur du centre enfin qui joue le rôle d'animateur de l'équipe de milieu ouvert, organise et contrôle le travail des éducateurs, coordonne leur action avec celle des différents techniciens et assure la liaison avec l'autorité qui a placé le mineur en observation. Au début de chaque semaine, le directeur du centre d'observation et les éducateurs de milieu ouvert se réunissent pour faire le point du travail accompli, organiser celui de la semaine qui commence; à cette occasion, les difficultés afférentes aux cas particuliers

sont évoquées ; elles sont d'ailleurs « mises en commun » au cours de la semaine, chaque fois que la nécessité s'en fait sentir. A la limite, il peut arriver, lorsqu'une difficulté spéciale surgit, que le directeur accompagne l'éducateur ou l'éducatrice dans « leur tournée », afin de soutenir leur action ; mais ce genre d'intervention demeure exceptionnel. En effet, il reste bien entendu que si l'observateur n'est pas la tête de l'équipe, il en constitue « le cœur ». Par son travail très lent de pénétration au sein d'un milieu familial, de travail et de loisirs, qui doit lui permettre de s'imprégner de la personnalité d'un enfant et d'en suivre, durant six mois, la vivante évolution, l'observateur porte en lui-même toute l'originalité de la méthode nouvelle.

En tout cas, avec des nuances propres, tenant aux conditions dans lesquelles s'est développé le milieu ouvert à Dijon, nos cinq années d'expérience recoupent entièrement le point de vue lyonnais, à savoir que l'observation en milieu ouvert est essentiellement l'œuvre d'une équipe, et non d'un solitaire ou d'un franc-tireur.

Les structures et l'organisation de l'observation en milieu ouvert à Dijon ne diffèrent guère des institutions lyonnaises qui viennent d'être évoquées, dans un remarquable exposé synthétique, par M. le procureur de la République de Lyon. Nous estimons inutile de doubler cet exposé, en faisant état de tous nos points communs. Si nous avons insisté, pour commencer, sur le fait que l'expérience dijonnaise était, comme sa sœur aînée lyonnaise, fondée sur un travail d'équipe, c'est qu'il s'agit là d'un principe essentiel qu'il est absolument indispensable de souligner à l'usage de tous ceux qui veulent « lancer une expérience de milieu ouvert ». Mais, désormais, nous nous en tiendrons aux points sur lesquels le milieu ouvert dijonnais diffère du milieu ouvert lyonnais, mettant ainsi en valeur les harmoniques divers que peut prendre, selon les lieux, les circonstances et les personnes, cette forme d'observation. Nous n'hésiterons pas, au passage, à insister sur nos difficultés. Pour les apprécier justement, il y aura lieu de tenir compte du fait que l'observation en milieu ouvert est encore à un stade expérimental.

Le milieu ouvert dijonnais couvre une superficie géographique beaucoup plus vaste que le milieu ouvert lyonnais, puisqu'il s'étend, sur un rayon de 100 kilomètres autour de Dijon, à trois départements : Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Jura. Au 1er juin 1957, 243 mineurs, filles et garçons de 8 à 20 ans, ont fait l'objet d'une observation en milieu ouvert : 79, soit 32 %, habitent à Dijon ou dans les communes suburbaines ; 122, soit 50 %, sont dispersés à travers les petites villes et communes rurales de la Côte-d'Or ; 38, soit 15,5 %, résident en Saône-et-Loire, dans les arrondissements de Chalon, Louhans et Autun ; 4 dans le Jura, près de Dole. A titre d'exemple, notons qu'à cette même date du 1er juin 1957 l'éducatrice avait en charge 24 mineurs, dont 16 en Saône-et-Loire, et l'éducateur 27, dont 6 en Saône-et-Loire et 3 dans le Jura. Or, pour être valable, l'observation en milieu ouvert doit reposer sur de nombreuses et fréquentes prises de contact avec le mineur et ses divers milieux de vie; dans trois dossiers pris au hasard, on note 14, 20, 27 prises de contact. Dans ces conditions, pour permettre aux éducateurs de rendre visite, en moyenne une fois par semaine en cours d'observation, et une fois tous les quinze jours à la fin, au moment du décrochage, aux mineurs qui leur sont confiés, il est nécessaire d'organiser des « tournées » en automobile, couvrant tout un secteur. La 2 CV apparaît un outil de travail aussi indispensable à l'observateur

de milieu ouvert que le tact ou l'intuition. En 1956, l'éducateur et l'éducatrice ont couvert 22.000 kilomètres en 2 CV et 4.500 en scooter. Il est indispensable de pourvoir chacun de nos deux pèlerins de l'observation d'une petite voiture, car les longues tournées en commun occasionnent une perte importante de temps et beaucoup de fatigue inutile. D'autre part, on remarquera que le nombre des mineurs à la charge de l'éducateur et de l'éducatrice dépasse très largement la moyenne de 15, préconisée par M. Michard, et qui semble de règle à Lyon. Sans doute les chiffres enregistrés au 1er juin 1957 constituent-ils « une pointe » occasionnée en partie par le fait qu'une dizaine de dossiers terminés se trouvaient alors en instance de décision judiciaire; mais au 1er janvier 1957, en période calme, l'éducateur avait 21 mineurs en charge, l'éducatrice 18; au 1er avril, ces chiffres étaient passés à 23 et 20. Il reste que s'il est difficile à un observateur de mener à bien plus de 20 observations à la fois, le mécanisme du prix de journée auquel nous sommes assujettis, fixé à titre d'exemple à 165 fr. pour 1955 et à 190 fr. pour 1956, nous oblige à maintenir ce nombre, qui correspond d'ailleurs aux besoins régionaux. Enfin, si le nombre des mineurs de Saône-et-Loire, qui atteignait 22 au 1er juin, devait se maintenir, il y aurait lieu d'envisager la création d'un troisième poste d'observateur ou d'observatrice, en résidence à Chalon-sur-Saône. Cette création ne manquerait pas de poser des problèmes, car n'irions-nous pas vers un éclatement de l'équipe? Mais n'est-ce pas là le propre de tous les phénomènes de croissance?

Non seulement les mineurs observés en milieu ouvert sont dispersés, mais au lieu d'appartenir, comme à Lyon, à un milieu urbain relativement homogène, sur les 243 observés jusqu'au 1er juin 1957, en plus des 79 dijonnais, représentant 32,6 %, 42, soit 17,2 %, habitent ou des petites villes de plus de 5.000 habitants de la Côte-d'Or et du Jura, ou la région industrielle et minière de Saône-et-Loire, et 122, soit 50,2 %, résident dans les communes rurales des trois départements intéressés par le milieu ouvert. Cette forte proportion de ruraux, qui donne à l'observation en milieu ouvert dijonnaise son visage propre, occasionne, en sus des transports, des problèmes de contact, et rend particulièrement délicat l'aspect éducatif de la tâche de l'observateur. Les milieux ruraux se laissent en effet, dans l'ensemble, pénétrer plus difficilement que les milieux urbains. Il faut à l'observateur, considéré a priori comme un intrus, beaucoup de patience pour surmonter le climat de méfiance qu'il suscite d'abord et se faire accepter, en « collant » aux coutumes de pays aussi différents que la Bresse, le Châtillonnais ou le Morvan. L'observateur rencontre d'autre part moins de discrétion à la campagne qu'à la ville : au bout de quelque temps, tout le village le connaît, est au courant du motif de sa venue, ce qui facilite sa tâche, mais aussi la rend plus délicate. Enfin, l'arrivée de l'observateur dans un hameau isolé constitue l'événement de la semaine, mobilisant tout le monde autour de lui, et créant ainsi des conditions factices qui peuvent fausser l'observation ; celle-ci risque en particulier de se disperser sur l'ensemble du milieu familial, redoublant indûment le travail de l'assistante sociale ; il faut que l'observateur fasse effort pour ramener l'attention sur la personnalité du

Il reste que lorsqu'il a réussi à surmonter les difficultés de contact et d'adaptation au milieu rural, l'éducateur trouve souvent en celui-ci beaucoup plus de sympathie qu'en milieu urbain : « Il y a longtemps que vous n'êtes pas venue ; on s'ennuyait de vous et on voulait vous écrire », déclare une mère à

l'éducatrice qui a laissé s'écouler quinze jours entre deux visites, pour préparer un décrochage qui ne sera sans doute pas facile à réaliser. Bien entendu, l'observateur est d'autant plus apprécié qu'il joue un rôle utile : en milieu rural, et surtout au niveau du sous-prolétariat, il est difficile de reclasser professionnellement un mineur « qui a fait des bêtises », car il suscite la méfiance générale. Si l'observateur réussit néanmoins à trouver du travail, l'accrochage sera facilité. Il le sera aussi quand l'observateur acceptera à bon escient de rendre service, en assurant un lien entre la ville et la campagne, prenant par exemple un rendez-vous auprès d'un médecin. Par sa serviabilité, il prépare la famille à accepter la venue du mineur au centre d'observation pour les premiers examens médico-psychologiques, dont la perspective est souvent considérée avec réticence quand l'éducateur n'a pas réussi à gagner la confiance de la famille. L'expérience même des difficultés rencontrées à cet égard a donné l'idée de transformer les examens médico-psychologiques en une « journée d'observation », d'un intérêt plus large que les seuls examens techniques, à laquelle la famille participe. En effet, très souvent le père ou la mère, parfois les deux, ou encore le frère aîné, qui craignent « qu'on garde l'enfant à Chenôve », expriment le désir de l'accompagner au centre d'observation. Surtout s'il est jeune, « on ne veut pas le laisser venir à Dijon, comme ça, tout seul »! Or, cet accompagnement apparaît à l'usage extrêmement bénéfique, car il permet aux différents membres de l'équipe d'observation en milieu ouvert d'avoir un contact avec la famille. A midi, les parents et l'enfant prennent leur repas avec l'éducateur ou l'éducatrice, ce qui permet d'observer leurs réactions en dehors du milieu familial, et particulièrement devant les divers examens subis. Lorsqu'en fin d'observation le mineur revient au centre, pour la seconde journée d'examens, si la présence des parents apparaît utile, l'éducateur les invite à accompagner de nouveau leur enfant. Au cours de conversations avec le directeur, les médecins ou le psychologue, la proposition qui va être faite au magistrat est expliquée à la famille ; le plus souvent, elle est, par le fait même, facilement admise.

Il convient enfin de souligner que si le milieu ouvert a vocation spéciale, sur le plan éducatif, pour préparer le mineur à la liberté surveillée, en milieu rural cette tâche apparaît souvent ingrate. Dans les petits villages du Châtillonnais ou de l'Auxois, qui sont en train de perdre toute vitalité, il est extrêmement difficile de trouver — nous n'osons pas dire de choisir — un délégué bénévole susceptible de relayer l'éducateur en fin d'observation. Il est également difficile de créer « un réseau éducatif » qui permette de résoudre correctement le problème des loisirs. Dans ces conditions, en dépit de l'excellent esprit de collaboration qui anime les éducateurs et la déléguée permanente à la liberté surveillée, comme c'est le cas dans l'équipe dijonnaise, l'éducateur, qui sent que personne ne reste sur place pour assurer la tâche éducative qu'il a amorcée, a le sentiment, un peu angoissé, de laisser une œuvre inachevée.

Si notre expérience de l'observation en milieu ouvert des filles est unique en son genre, elle demeure toutefois encore limitée, puisque depuis 1954, nous n'avons observé que 53 filles, soit 21,8 % de l'effectif total des mineurs.

Précisons tout de suite que le travail de l'éducatrice dépasse largement l'observation des seules filles, et s'étend aux garçons de 8 à 13 ans. Ainsi, au 1^{er} juin 1957, l'éducatrice suivait 12 garçons et 12 filles. Le nombre des filles observées a toujours oscillé entre 9 et 14. Cela tient d'abord à ce que la

délinquance est plus faible chez les filles que chez les garçons, mais aussi à ce que les conditions nécessaires à l'observation en milieu ouvert se trouvent plus difficilement réalisées pour les filles que pour les garçons : il faut, en effet, en plus d'un minimum de stabilité socio-économique et affective de la famille, que le sujet lui-même présente des troubles suffisamment bénins pour permettre sa réadaptation en milieu normal. Or la fille atteinte par la délinquance est beaucoup plus marquée que le garçon ; c'est pourquoi de nombreux cas d'inadaptation féminine ne peuvent être traités qu'en internat, et les magistrats manifestent avec juste raison beaucoup de prudence avant de laisser en milieu ouvert une fille qui a déjà fait preuve d'inadaptation, car ils la savent très vulnérable. L'expérience de trois années nous montre d'ailleurs que les placements de fin d'observation en internat spécialisé sont plus nombreux proportionnellement pour les filles que pour les garçons, et que le service de milieu ouvert filles est florissant en incidents de toutes sortes : quatre filles ont dû être placées, en cours d'observation, en maison maternelle; plusieurs ont commis des fugues et de nouveaux délits, ou se sont mises dans de telles situations de tension familiale ou d'immoralité qu'il a fallu très rapidement procéder à leur placement en internat. L'absence dans la région d'un centre d'observation pour filles ne facilite pas notre tâche, et il serait souhaitable à cet égard que l'observation en milieu ouvert filles soit rattachée — quand il sera créé — au centre d'observation régional pour filles : ce service ouvert n'en constitue-t-il pas d'ailleurs les prémices? Il semble que le milieu ouvert ait besoin, pour raison de stabilité et de sécurité, d'être jumelé à un internat d'observation où les mineurs puissent être admis, le cas échéant, très rapidement. Notons par exemple qu'en 1955 et 1956 sept garçons sont passés, en cours d'observation, du milieu ouvert à l'internat de Chenôve, tandis que dix-huit qui avaient commencé leur observation en internat l'ont poursuivie en milieu ouvert.

Sur le plan des méthodes d'investigation et de l' « accrochage » avec l'éducatrice, les filles, conformément sans doute à leur nature, se laissent aborder avec moins de facilité que les garçons. Elles sont plus secrètes, ou seulement plus « cachottières », n'appréciant guère qu'on vienne ainsi se mêler de « leurs petites histoires ». D'autre part la fille n'aime pas se trouver en état d'infériorité comme c'est précisément le cas en face de l'éducatrice qui connaît son délit, ou les difficultés qu'elle a présentées, et vient à cause de cela même « s'occuper d'elle ». Il faut beaucoup de tact et de délicatesse à l'éducatrice pour réussir à se faire pardonner l'aspect judiciaire de sa mission. Quand elle a réussi enfin, au prix de mille précautions, à réaliser un « accrochage affectif », il lui faut déjà songer à se retirer, et le « décrochage » est aussi délicat à opérer, car la jeune fille considère maintenant l'éducatrice comme une confidente, voire une amie, dont elle ne peut plus se dispenser. Le passage en liberté surveillée des filles pose davantage de problèmes que celui des garçons, et il arrive parfois, après que le dossier de synthèse a été remis au magistrat, que la fille refuse de se séparer de « son » éducatrice ; il faut à cette dernière beaucoup d'abnégation pour forcer discrètement à la séparation, et « passer la main » à la déléguée à la liberté surveillée.

Notons enfin que le jumelage de l'observation en milieu ouvert pour filles au centre d'observation de garçons, en raison de la disposition favorable des locaux, qui assure une indépendance presque complète de l'observation en milieu

ouvert par rapport à l'internat, n'a pas occasionné de grandes difficultés. Quelques parents sans doute se sont parfois étonnés d'apprendre que leur fille « allait passer des examens au centre de Chenôve », car on croyait que « c'était une maison de correction pour garçons ». Les précisions fournies par l'éducatrice ont été profitables à tous. Quant aux filles mêmes, la plupart cachent soigneusement qu'elles ont à fréquenter cette maison, tandis que quelques-unes, rares il est vrai, mettent une pointe de coquetterie à s'en vanter.

Nous avons vu déjà un certain nombre de difficultés afférentes aux conditions dans lesquelles s'est développé le milieu ouvert à Dijon. Il faut reconnaître que ces conditions n'apparaissent souvent guère favorables au succès de l'entreprise. Si le milieu urbain lyonnais, avec des organisations préalables déjà très structurées, constituait un terrain d'élection pour une expérience de milieu ouvert, rien ne prédestinait la campagne bourguignonne à servir de second terrain d'expérience, sinon la présence à Dijon, en 1952, d'un magistrat hautement compétent, qui avait su animer une équipe d'observation dynamique. Mais il semble que, parfois, cette équipe se soit plu à accumuler d'une manière paradoxale les difficultés, se donnant par exemple pour tâche d'aller observer des filles, en milieu rural très retiré, à 100 kilomètres de Dijon, sur un scooter. Il n'est peut-être pas étonnant alors que notre expérience demeure, sur plusieurs points, moins achevée que celle de l'équipe lyonnaise, et conserve certains caractères empiriques. Nous voudrions, pour terminer, évoquer en toute honnêteté quelques-uns de ces traits, qui feront mieux voir dans quel sens le milieu ouvert doit s'orienter pour progresser.

Ainsi, l'équipe lyonnaise estime que les structures de milieu ouvert permettent de résoudre souvent fort heureusement les cas de correction paternelle. Nous sommes plus réservés ; le nombre de cas traités apparaît équivalent : 32 à Lyon, 36 à Dijon, soit 14,8 % des mineurs observés. C'est dire que nous n'hésitons pas à recevoir des cas de correction paternelle, mais nous constatons qu'un certain nombre aboutissent à des échecs, soit qu'il existe entre parents et enfant un climat de tension que nous ne réussissons qu'imparfaitement à résoudre, soit que l'éducateur n'obtienne de la famille aucune collaboration véritable, celle-ci se contentant de le considérer comme une sorte de « père fouettard » qui doit compenser l'impuissance éducative des parents. Il y aurait lieu de tenter soit une sorte de psychothérapie, soit une éducation de la famille. Des succès importants ont en fait été enregistrés dans ce double domaine, avec des filles en particulier, mais cela signifie une assiduité très grande de l'éducateur auprès du mineur et de sa famille que les longues distances et la charge d'un nombre trop grand d'enfants n'autorisent souvent pas.

A Lyon, le triage des mineurs et l'orientation vers le milieu ouvert sont organisés d'une manière très rigoureuse au niveau de la consultation médico-psycho-sociale. Nous ne disposons à Dijon d'aucun organisme équivalent, et l'orientation vers le milieu ouvert se faisait jusqu'à présent ou bien très tardivement, en fonction des conclusions de l'enquête sociale dont la rédaction repousse de plusieurs semaines la décision du magistrat, ou bien à partir d'une intuition dont les éléments d'appréciation objective demeuraient mal définis. Tenant compte du fait que 79 % des cas d'observation en milieu ouvert (192 sur 243 mineurs au 1er juin 1957) sont des délinquants pour lesquels une enquête de gendar-

merie est toujours faite, M. le substitut du procureur de la République chargé des mineurs a eu l'idée de revaloriser l'enquête de gendarmerie en proposant aux gendarmes un questionnaire très précis et objectif concernant l'histoire du mineur et de sa famille et l'histoire économique et professionnelle de celle-ci. Il n'est nullement question bien entendu de substituer le gendarme à l'assistante sociale, mais seulement de permettre au magistrat d'avoir rapidement en main des renseignements suffisamment précis pour éclairer sa décision initiale. Ce procédé, un peu empirique peut-être, constitue une première recherche intéressante d'élimination des erreurs initiales. Il pourra certainement être amélioré à l'expérience.

L'expérience dijonnaise de milieu ouvert, menée par l'équipe du centre d'observation de Chenôve s'est donc efforcée d'adapter en milieu rural, et d'étendre aux filles, des méthodes d'observation codifiées d'une manière plus rigoureuse par l'expérience lyonnaise. Mais il s'agit sans doute là d'une étape « expérimentale » extrêmement importante au point de vue méthodologique, car elle prépare l'insertion du « milieu ouvert » dans des formes nouvelles, adaptées aux ressources locales, en dégageant les valeurs essentielles du système, constituées par une équipe cohérente d'observateurs avertis, détachant l'un d'eux auprès de l'enfant.

Le président remercie les rapporteurs et met en évidence l'intérêt de cette expérience pilote d'observation en milieu ouvert. Il ouvre ensuite la discussion.

DISCUSSION

Séance placée sous la présidence de M. Lutz, sous-directeur de l'Education surveillée



Mme ALBERT-LAMBERT ne pense pas que, même très soutenu, un bon observateur en milieu ouvert puisse faire un travail efficace s'il a plus de cinq ou six observations à mener de front, et souligne l'importance du travail en équipe.

M. le professeur LAFON félicite les rapporteurs pour l'expérience qu'ils viennent de relater et qui démontre en outre que l'observation en milieu ouvert est beaucoup plus économique que l'observation en internat. Il souhaiterait que la direction de la Santé publique veuille bien examiner dans quelle mesure les consultations d'hygiène mentale infantile pourraient bénéficier de ces nouveaux collaborateurs que peuvent être pour elles les observateurs en milieu ouvert, ce qui permettrait l'extension de cette méthode pratiquée déjà par certaines d'entre elles depuis plusieurs années avec les faibles moyens dont elles disposaient.

Le docteur MEIGNANT se déclare très intéressé par l'observation en milieu ouvert, que d'ailleurs l'Association régionale de Nancy expérimente associée au centre d'observation pour garçons et au centre d'observation pour filles. Mais il croit nécessaire — en face de cette réussite — d'attirer l'attention de la direction de l'Education surveillée sur une situation qu'il juge regrettable : celle du médecin expert chargé dans une maison d'arrêt, et sans l'aide d'un psychologue et d'un observateur, de faire un rapport dit « d'expertise » sur un jeune délinquant dont le cas est le plus souvent très grave.

M. PAILLOT, qui n'a pas oublié le temps où il était juge des enfants à Dijon, tient à rapporter les résultats d'une enquête à laquelle son poste de président du tribunal civil de

L'OBSERVATION EN MILIEU OUVERT

Chalon lui a donné la possibilité de procéder. Observation d'un praticien sur un tribunal donné, elle n'a évidemment qu'une valeur relative, mais elle lui a permis de se rendre compte que sur huit cents à neuf cents personnes de moins de 30 ans — qui de ce fait avaient pu ressortir à un moment quelconque à l'action de juge des enfants — une quinzaine seulement avaient eu affaire à ce praticien. Cette constatation lui apparaît assez encourageante pour que les praticiens de l'enfance inadaptée continuent leur œuvre, perfectionnent leurs techniques. Ces résultats, note-t-il, peuvent permettre de transformer une opinion publique, d'informer efficacement les responsables de l'éducation et surtout ils donnent beaucoup d'espoir pour l'avenir en ce qui concerne les adultes auxquels M. Paillot souhaite vivement voir appliquer les méthodes employées pour les mineurs.

D'autre part il regrette l'absence d'enquête sociale avant le jugement dans les cas concernant les adultes (elle a lieu seulement s'il y a mauvais traitements à enfant). Elle

permettrait, croit-il, une étude profitable des facteurs de récidive.

M. LUTZ déplore avec le docteur Meignant que l'examen psychiatrique du mineur placé dans une maison d'arrêt soit, du fait de l'insuffisance d'équipement, presque impossible à réaliser d'une manière efficace. Cependant des efforts sont faits à Lyon où l'observation est possible dans un quartier spécialement organisé de la maison d'arrêt. L'Education surveillée ne souhaite pas toutefois multiplier cet équipement : l'expérience montre que toutes les fois que l'on a des équipements de ce genre, on s'en sert! Or il ne faut pas organiser trop de places en prison pour des mineurs. Il y a intérêt à obliger les utilisateurs à trouver d'autres solutions.

M. Lutz souligne ensuite un caractère important de l'observation en milieu ouvert : elle met les éducateurs en contact avec la vie normale et elle est pour eux un moyen de

ne pas vivre toute leur vie en « vase clos ».

Il termine son intervention par une considération pratique : c'est la proportion de sept garçons pour une fille dans le milieu de la délinquance juvénile qui amène les organisateurs de cette forme d'observation à recruter les observateurs plutôt parmi les éducateurs que parmi les assistantes sociales, car il est impossible d'utiliser exclusivement un personnel féminin pour cette action.

Aucun congressiste ne demandant plus à intervenir, le président clôt la discussion et donne la parole à Mme le docteur Thévenin, chargée d'une communication.

